

Préambule

Il y a une dizaine d'années, le Canton de Vaud a décidé d'intégrer au Gymnase les filières pré-professionnelles nouvellement instituées par la Confédération. Il n'y avait aucune contrainte fédérale à cela. Dans l'ensemble, nous avons adhéré à ce projet, notamment parce qu'il pouvait participer à un élargissement de l'accès à la culture générale. De ce point de vue, il pouvait apparaître comme un progrès de la démocratisation des études.

Cette année est survenue une série d'événements qui sont de nature à remettre en question l'appréhension jusqu'à aujourd'hui globalement positive de l'introduction de ces filières au gymnase. Ce fut d'abord l'annonce de la non-reconnaissance de l'Ecole de commerce. Nous avons ensuite été informés que deux « contraintes » s'imposeraient désormais aux maîtres enseignant dans les filières menant à la maturité professionnelle. Il s'agit premièrement de l'exigence d'une expérience professionnelle en entreprise de 6 mois, exigence qui conduirait nécessairement, en dépit des dispositions transitoires, à ce que le critère déterminant pour l'engagement de nouveaux maîtres soit cette expérience en entreprise. La seconde « contrainte » est celle d'une formation à la pédagogie professionnelle, dont la Cheffe du Département a confirmé qu'elle faisait désormais partie de la formation initiale des maîtres de gymnase qui préparent à la maturité professionnelle. Dans le sillage de ces contraintes apparaît enfin l'exigence d'employer un matériel pédagogique standardisé.

Tous ces points sont d'une extrême gravité. Ces exigences participent en effet d'une certaine logique. Par elles, certains principes et usages de la formation professionnelle semblent désormais vouloir s'introduire dans le gymnase et y jouer un rôle clé, puisqu'elles détermineraient, au moins partiellement, la formation des maîtres, les critères d'engagement et le contenu de l'enseignement lui-même. Il s'agit là d'une attaque sans précédent contre le gymnase.

Avec ces contraintes nouvelles, la mise en œuvre de l'Ecole de commerce dans les gymnases vaudois cesserait de représenter un élargissement de l'accès à la culture générale. En l'état, elle conduit inévitablement à faire de la formation professionnelle commerciale le modèle sur la base de laquelle serait pensé l'ensemble du gymnase. Le principe de la démocratisation sur lequel se fondait notre adhésion à l'introduction de filières pré-professionnelles se voit par là inversé radicalement, puisque ce sont les conditions de fonctionnement du gymnase dans son ensemble qui se voient redéfinies sur la base des exigences spécifiques à ces filières.

C'est pourquoi les maîtres du gymnase Auguste Piccard, réunis en assemblée, prennent position sous la forme de la résolution suivante.

RÉSOLUTION

Nous protestons avec la plus grande énergie contre la légèreté dont le Département de la formation et de la jeunesse a fait preuve dans la mise en œuvre de l'Ecole de commerce, et plus généralement dans sa volonté d'intégrer au Gymnase des filières pré-professionnelles. Nous dénonçons les conséquences que cette légèreté a aujourd'hui :

- 1. pour les élèves de l'Ecole de commerce, qui sont menacés de ne pas recevoir leur diplôme de culture générale au terme de leur cursus gymnasial;*
- 2. pour les enseignants, à qui le Département impose dans la plus grande urgence et impréparation des « contraintes » nouvelles, inacceptables aussi bien dans leur principe que dans la forme qu'elles sont censées revêtir;*

3. *pour l'institution gymnasiale* elle-même, dont ce qui en constitue le cœur, à savoir la transmission de la culture générale par un enseignement fondé sur l'autonomie pédagogique des maîtres, est sérieusement mis en péril.

Si elles étaient appliquées telles qu'elles se présentent à nous aujourd'hui, ces « contraintes » conduiraient à un bouleversement fondamental du gymnase, que ce soit au niveau de la formation des maîtres, des conditions d'engagement, des pratiques pédagogiques ou encore des contenus d'enseignement. Le gymnase dans son ensemble se verrait ainsi soumis aux principes de la formation professionnelle commerciale. Nous refusons une telle mutation.

À nos yeux, la situation se présente dès lors de la manière suivante.

A. *Soit* le Département parvient à obtenir des concessions de la part de la Confédération, en faisant valoir le bien-fondé de ses choix et en mettant en évidence la qualité de la formation en filières pré-professionnelles telle qu'elle est actuellement dispensée dans les gymnases vaudois, qualité qui est au demeurant reconnue par les milieux professionnels eux-mêmes. Le Département serait alors en mesure de donner des garanties sérieuses quant au fait qu'il est possible d'intégrer les filières pré-professionnelles sans déstabiliser et réformer sans le dire l'ensemble de l'institution gymnasiale. Cela supposerait en particulier que le Département :

1. présente rapidement ses propositions pour que tous les élèves de l'Ecole de commerce suivant avec succès leur cursus au gymnase obtiennent leur diplôme de culture générale;
2. précise de manière crédible ce que signifie exactement l'exigence « pour les enseignants engagés après le 1^{er} janvier 2004 et donnant les branches de maturité professionnelle en EC [de] pouvoir justifier d'environ 6 mois de travail en entreprise, hors métier d'enseignant »;
3. renonce à considérer que la formation à la pédagogie professionnelle soit désormais un pré-requis à l'enseignement au gymnase, et accorde par conséquent aux enseignants chargés de préparer à la maturité professionnelle des décharges leur permettant, le cas échéant, de suivre cette formation complémentaire;
4. se porte garant du principe cardinal de l'autonomie pédagogique dans l'enseignement gymnasial, y compris dans les voies pré-professionnelles.

B. *Soit* le Département n'est pas en mesure de donner ces garanties. Cela signifierait alors qu'il n'est en réalité pas possible d'intégrer les filières pré-professionnelles au Gymnase en raison de contraintes fédérales incompatibles avec ce dernier. Il serait alors de la responsabilité du Département de préparer sans tarder le transfert progressif de ces filières vers l'enseignement professionnel, ce qui serait très vraisemblablement possible aujourd'hui sans réel dommage pour l'emploi en raison de la croissance des gymnases vaudois.

Nous demandons donc que des informations précises nous soient données, *soit* sur les quatre points susmentionnés en A, *soit* sur les modalités du transfert des filières pré-professionnelles à l'enseignement professionnel, au plus tard lors des conférences des maîtres de la rentrée 2015-2016.

.